

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (PAT) 2022-2026

FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE

du Projet Alimentaire de Territoire sur le territoire d'Alès Agglomération,
un plan d'actions engagé et partagé

Alès Agglomération,
un territoire motivé par une
alimentation de qualité

Un PAT pour Alès Agglomération
inscrit dans le Projet de Territoire d'octobre 2021

PROJET
100 %
LOCAL



est membre du réseau national des PAT

ÉDITO

Un Projet Alimentaire de Territoire engagé et partagé

Sur le territoire d'Alès Agglomération, se dessine une agriculture qui façonne nos paysages, de la plaine à la montagne.

Des filières historiques en constituent son socle, mais de nouvelles filières émergent, se structurent, et enrichissent nos productions.

Nos acteurs économiques, agricoles et agroalimentaires, développent des initiatives nouvelles, renforcent la distribution, et rayonnent sur tous les secteurs, urbains comme ruraux.

La souveraineté alimentaire est aujourd'hui au centre de l'actualité.

Notre capital agricole est une richesse. Les liens entre les pratiques alimentaires et la santé, les défis de la transition écologique et du développement durable, ne sont plus à démontrer.

Il est donc fondamental d'agir pour une agriculture durable et de qualité.

L'élaboration de notre projet est le fruit d'un travail collaboratif, piloté par les élus délégués, Aurélie GÉNOLHER, maire de Massillargues-Atuech et Sylvain ANDRÉ, maire de Cendras. Nous avons organisé plus de 20 rencontres avec les habitants, des échanges réguliers avec les agriculteurs, 4 forums de l'alimentation regroupant élus communautaires et acteurs professionnels...

Ainsi les élus communautaires, les agriculteurs, les acteurs de la santé, du social, de l'agro-alimentaire, du foncier agricole..., ont travaillé pour s'engager autour du « *Bien manger et Bien produire* ».

Ce projet juste, équilibré et ancré dans notre territoire reflète les 6 piliers nationaux : économie alimentaire, aménagement du territoire, accessibilité sociale, développement durable, nutrition santé, culture et gastronomie.

Avec ce projet, nous soutenons l'ensemble des acteurs des filières agricoles et alimentaires, pour permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité.

Nous structurons notre politique alimentaire au plus près des attentes des consommateurs et des producteurs.

Avec ce document cadre de 31 actions prioritaires, Alès Agglomération et ses élus maintiennent donc le cap d'un territoire ingénieux et vertueux, au plus près des attentes des habitants et des professionnels des filières.

Bonne lecture !

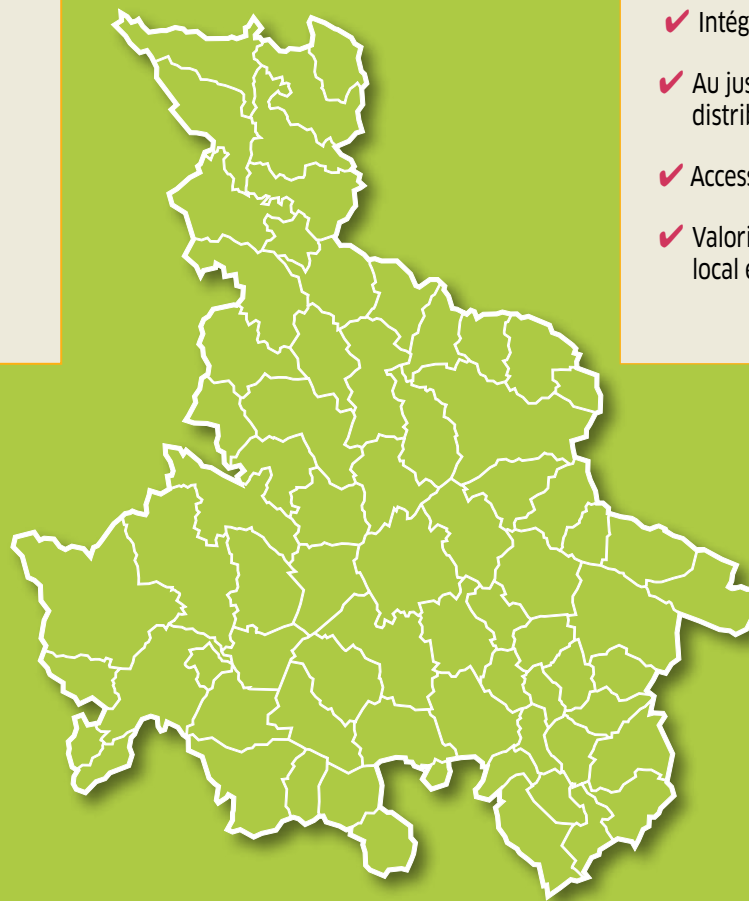


Christophe RIVENQ

Président d'Alès Agglomération
1^{er} adjoint au Maire d'Alès
Conseiller Régional Occitanie

Un Projet Alimentaire Territorial c'est quoi ?

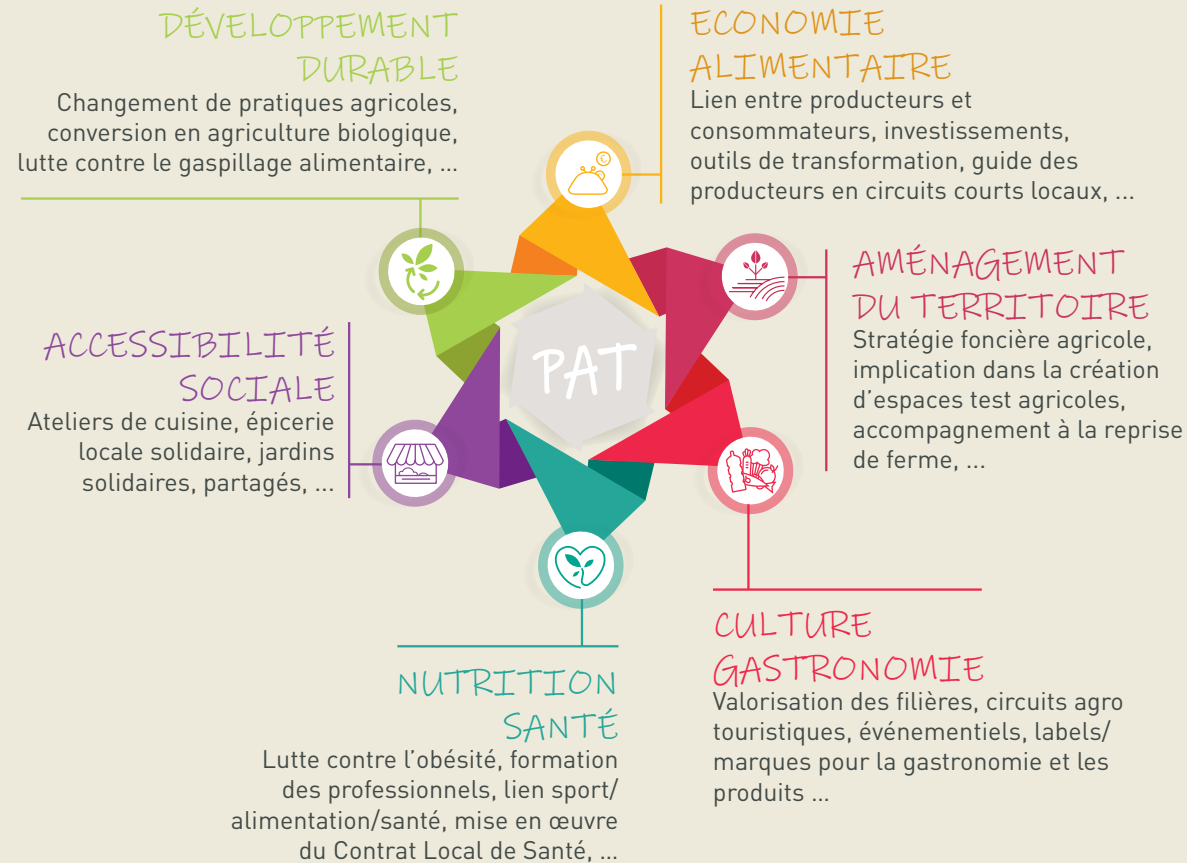
- ✓ Permettre aux habitants un accès à une alimentation de qualité.
- ✓ Soutenir les agriculteurs, employés agricoles, producteurs, transformateurs, distributeurs pour une production alimentaire locale de qualité et accessible à chacun.
- ✓ Développer l'agriculture sur le territoire.
- ✓ Créer du lien entre les acteurs professionnels, institutionnels et les consommateurs.



Une alimentation de qualité c'est à dire ?

- ✓ Saine et gustative.
- ✓ Intégrant la préservation de l'environnement.
- ✓ Au juste prix pour tous (agriculteurs, producteurs, distributeurs, ... consommateurs).
- ✓ Accessible à chacun.
- ✓ Valorisant le territoire, le patrimoine alimentaire local et le lien social.

LES 6 PILIERS D'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



SOMMAIRE

Un Projet Alimentaire de Territoire

6 AXES STRATÉGIQUES

Axe A : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité (actions A1 à A8)

Axe B : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux (actions B1 à B6)

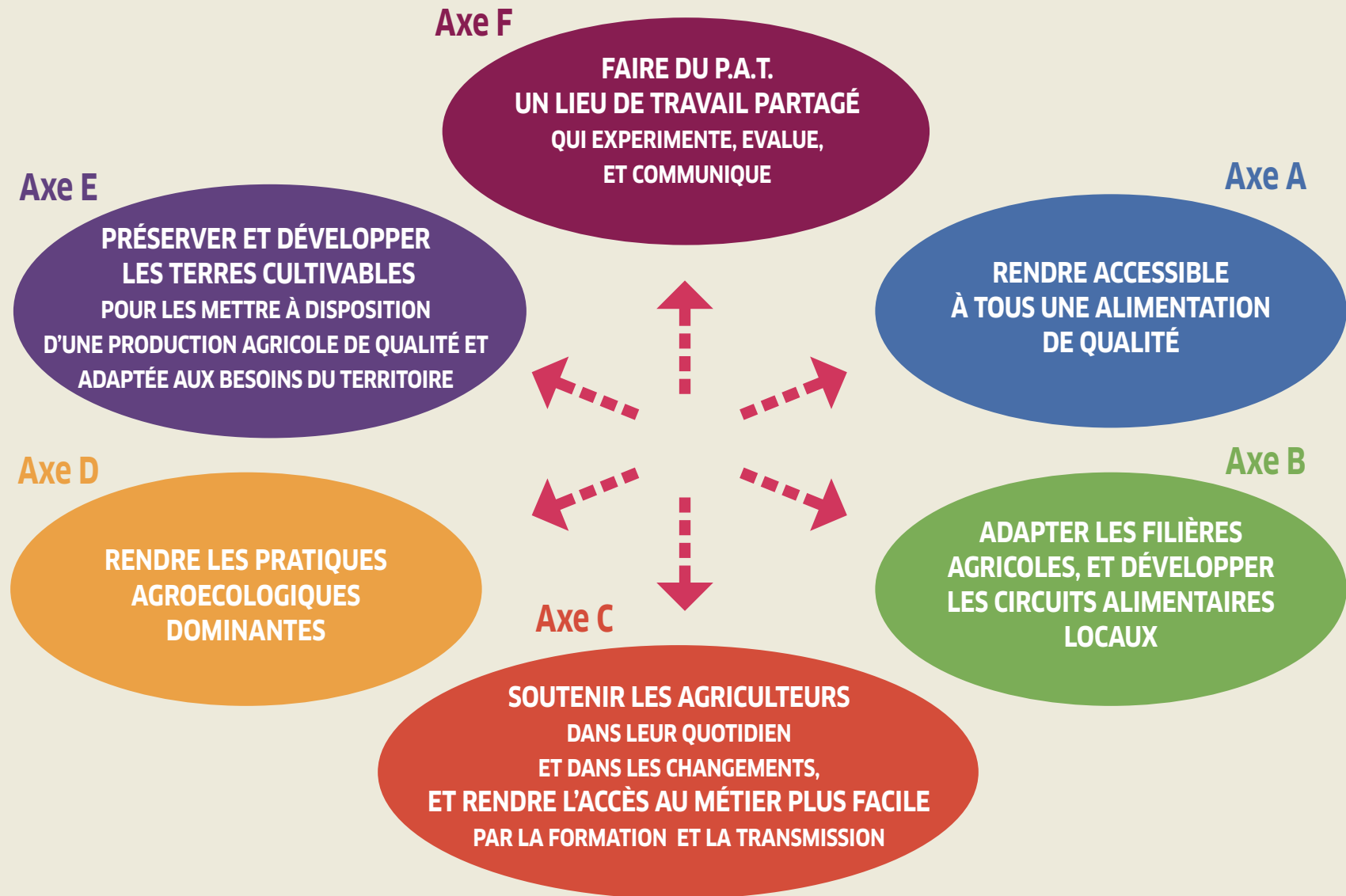
Axe C : Soutenir les agriculteurs dans leur quotidien et dans les changements et rendre l'accès au métier plus facile (actions C1 à C3)

Axe D : Préserver et Développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une agriculture de qualité et adaptée au besoin du territoire (actions D1 à D4)

Axe E : Rendre les pratiques agro écologiques dominantes (actions E1 à E4)

Axe F : Faire du PAT un lieu travail de partagé qui expérimente, évalue et communique (actions F1 à F6)

**LES 6 AXES STRATÉGIQUES DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE (P.A.T.) PARTENARIAL,
SUR LE TERRITOIRE D'ALÈS AGGLOMÉRATION, À L'HORIZON 2026**



AXE A : RENDRE ACCESSIBLE À TOUS UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire

A1 : Soutenir les ateliers pédagogiques en direction des enfants (0 à 18 ans)

A2 : Mener un travail sur "le goûter" avec l'investissement des communes

A3 : Déployer des actions de sensibilisation pour toucher tous les consommateurs dans leur acte de consommation individuel

A4 : Créer des fermes pédagogiques comme outil de médiation à la découverte du monde agricole

Favoriser la pratique du jardinage et de la cuisine pour tous les habitants

A5 : Créer des jardins (partagés, ouvriers ou familiaux, urbains, citoyens)

A6 : Concevoir un Bus-cuisine itinérant pour permettre des cours de cuisine pédagogiques sur l'ensemble du territoire

Réduire les inégalités santé-alimentation et atteindre une alimentation plaisir-santé accessible à tous

A7 : Élaborer un audit des besoins pour améliorer le dispositif d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire sur le territoire

A8 : Accélérer la prévention des maladies liées à l'alimentation avec et pour tous les publics

ACTION A1 SOUTENIR LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES EN DIRECTION DES ENFANTS (DE 0 À 18 ANS)

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire

CONSTAT :

L'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge est un levier important pour former les adultes de demain à des pratiques alimentaires responsables. Elle permet également de lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation.

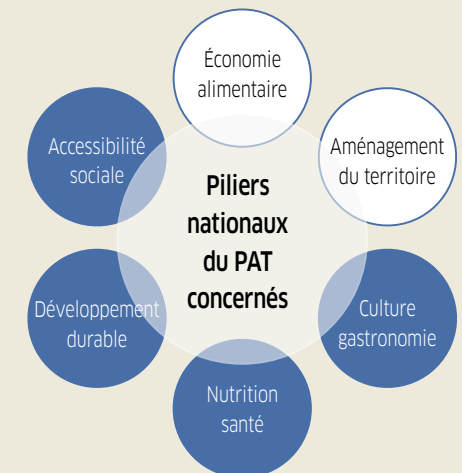
Il s'agit d'une priorité du Programme National de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Les réseaux de professionnels sont très actifs sur notre territoire en lien avec des enjeux de précarité alimentaire et de santé publique marqués sur l'agglomération. Alès Agglomération déploie depuis 2020 un programme éducatif de l'alimentation à destination des publics périscolaires allant de la crèche aux accueils de loisirs sans hébergement.

DESCRIPTIF :

- Renforcer le déploiement territorial des actions éducatives.
- Appuyer les dispositifs existants (faciliter la mobilisation des publics et le lien avec les communes, appuis financier et logistique à la mise en œuvre des programmes, ...).
- Renforcer le lien entre les structures de l'éducation à l'environnement et les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation afin d'intégrer dans les dispositifs de sensibilisation des rencontres entre ces derniers et les enfants.
- Trouver des aides aux transports pour permettre les animations dans les fermes, auprès des artisans, ...
- Etablir sur le territoire un maillage dense, auprès du public cible, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'actions éducatives.
- Initier des démarches innovantes associant les parents, dès la crèche, dans des ateliers (ateliers de cuisine ou de jardinage parent/enfant).
- Renforcer l'implication des centres sociaux, services sociaux et associations d'aide alimentaire dans certaines actions.



Autres actions en lien : A2, A3, A8



ACTION A2 MENER UN TRAVAIL SUR « LE GOÛTER » AVEC L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire

CONSTAT :

Le goûter est un repas parfois peu équilibré (produits transformés, sucrés) mais essentiel pour les enfants. Certains goûters sont pris hors cadre familial (temps scolaire, périscolaire ou lors d'activités extrascolaires) sur lesquels il est alors possible d'avoir des actions éducatives. Les communes sont en charge de certains de ces repas. Le goûter est aussi une composante du marché public d'Alès Agglomération pour les accueils de loisirs sans hébergement, les crèches dont elle a la responsabilité. L'Agglomération et les communes ont ainsi un rôle à jouer sur le sujet. Il existe aussi des dispositifs nationaux tels que « fruits et yaourts à l'école » qui encouragent le déploiement d'actions éducatives autour du goûter et plus largement des collations.

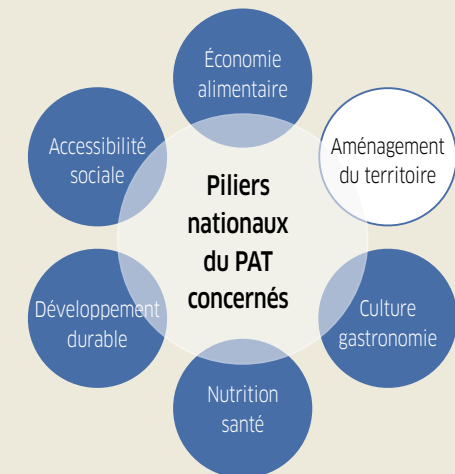
DESCRIPTIF :

- Accompagner les communes dans l'exemplarité de leurs actions en lien avec la fourniture des goûters afin :
 - de fournir un repas équilibré aux enfants,
 - de réfléchir en fonction des activités des enfants (classe, activité sportive, ...).
- Intégrer les parents dans la démarche afin de faire évoluer leur pratique dans la préparation des goûters pris dans le cadre familial.
- Travailler en réseau avec les enseignants et le secteur de l'alimentation qui fournit ce repas.
- Elargir dans un deuxième temps, l'action au petit déjeuner.

Principes d'un goûter de qualité : respecter la saisonnalité (fruits), respecter un cahier des charges vertueux pour les produits sélectionnés (limiter les pesticides, les produits transformés, favoriser les produits locaux, ...), avoir des apports nutritionnels équilibrés et adaptés à l'âge des enfants, faire découvrir la diversité alimentaire.



Autres actions en lien : A1, F6



ACTION A3 DÉPLOYER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR TOUCHER TOUS LES CONSOMMATEURS DANS LEURS ACTES DE CONSOMMATION INDIVIDUELLE

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire

CONSTAT :

L'éducation à l'alimentation est un levier important pour former chacun à consommer de manière plus qualitative, quel que soit son milieu de vie. Hors des cadres scolaires, des lieux habituels de sensibilisation, comment toucher le public sur les enjeux du mieux manger ? Beaucoup d'habitants ne viennent pas d'eux-mêmes se renseigner. Ainsi, aider chacun à être acteur de sa consommation est un enjeu éducatif fort.

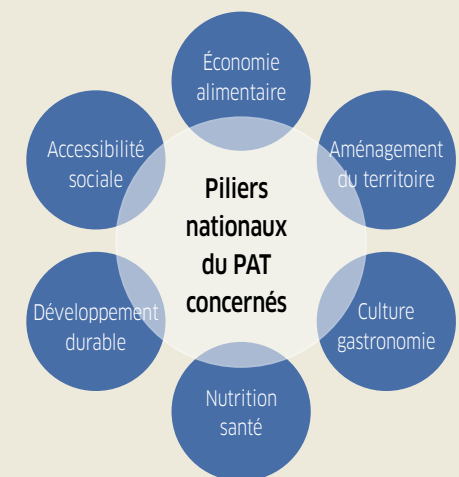
DESCRIPTIF :

- Mettre en œuvre des rencontres spontanées avec les habitants : stands passants, bus itinérant, spectacles, semaine du goût, salons, marchés, ...
- Concevoir des outils de communication pour permettre une sensibilisation à distance : vidéos YouTube, outils numériques, articles de presse, spots radio, ...
- Activer des actions innovantes (exemple : mise en place de la soirée "des grandes tablées", ...).

*Principes : Prendre en compte la singularité des habitudes alimentaires de chacun dans la sensibilisation (diversité).
Avoir une approche égalitaire en sortant de la logique de sensibilisation aux seules personnes précaires.*



Autres actions en lien : A6, F2, F3



ACTION A4 CRÉER DES FERMES PÉDAGOGIQUES COMME OUTIL DE MÉDIATION À LA DÉCOUVERTE DU MONDE AGRICOLE

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Accompagner et sensibiliser la population pour une meilleure éducation alimentaire

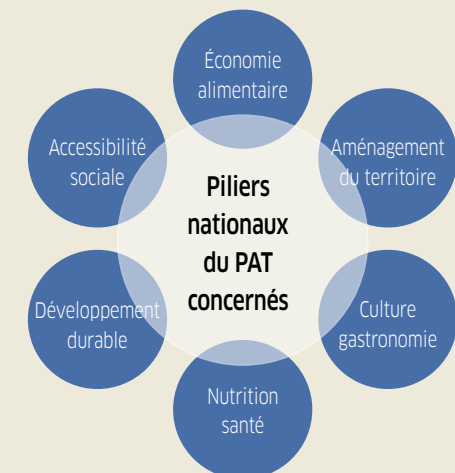
CONSTAT :

Plusieurs communes et acteurs économiques du territoire sont en réflexion sur des projets de fermes pédagogiques. Il s'agit d'outils importants pour la diversification de l'offre en agrotourisme et l'enrichissement de l'offre de médiation sur la compréhension du monde agricole en lien avec une alimentation de qualité.

Les projets sont chacun unique et présentent des profils variés : urbain / rural, double activité de production et de médiation, choix des espèces élevées, modalité d'acquisition du foncier, projet public ou privé, ... Ainsi des accompagnements spécifiques sont nécessaires à chaque porteur de projet.

DESCRIPTIF :

- Déployer une ingénierie d'accompagnement de projet pour accompagner les porteurs de l'idée à l'acte.
- Encourager les porteurs de projet à la mise en œuvre de modules pédagogiques adaptés à différentes tranches d'âge ainsi que des ateliers intergénérationnels.
- Faciliter les déplacements des groupes dans le réseau des fermes.
- Rapprocher les fermes des écoles et des accueils de loisirs.



Autres actions en lien : A6, F2, F3

ACTION A5 CRÉER DES JARDINS (PARTAGÉS, OUVRIERS OU FAMILIAUX, URBAINS, CITOYENS, ...)

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Favoriser la pratique du jardinage et de la cuisine pour tous les habitants

CONSTAT :

Une dizaine de jardins partagés sont recensés sur l'agglomération et autant de projets en émergence. Chaque jardin a sa propre identité : taille, fonctionnement, publics, montage administratif, pérennisation de l'implication des familles, appui technique aux jardiniers novices, ...

La demande de parcelles par les habitants est bien souvent supérieure à l'offre. Les motivations principales sont le besoin croissant de consommer local, le souhait de maîtriser sa facture alimentaire et l'envie de manger sainement.

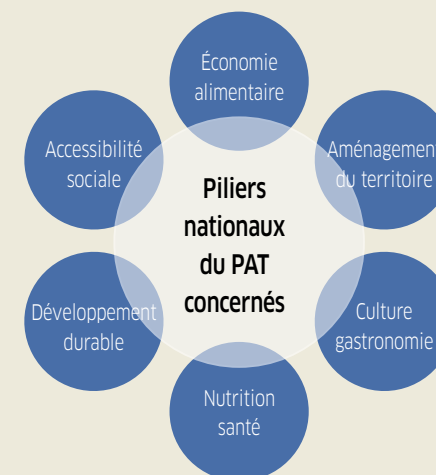
Les demandes d'appui à l'accompagnement du montage du projet sont en augmentation.

DESCRIPTIF :

- Favoriser le développement de projets de jardins collectifs sur le territoire pour un maillage cohérent avec la demande des habitants.
- Créer un réseau de jardins qui communiquent, s'alimentent les uns des autres.
- Encourager le tutorat par les responsables des jardins existants pour les porteurs de projet (mise en relation).



Autres actions en lien : A3, A8, F6



ACTION A6 CONCEVOIR UN « BUS-CUISINE » ITINÉRANT POUR PERMETTRE DES COURS DE CUISINE PÉDAGOGIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Favoriser la pratique du jardinage et de la cuisine pour tous les habitants

CONSTAT :

L'apprentissage de la cuisine est un levier important pour manger plus sainement et maîtriser son budget.

Sur notre territoire étendu, la dimension rurale et l'éloignement de certaines communes des principales villes et villages est un frein pour l'accès de tous à cet apprentissage. De plus les salles équipées de cuisine pour la réalisation de cours sont rares dans les communes. A l'isolement géographique s'ajoute aussi la difficulté de toucher les publics non captifs.

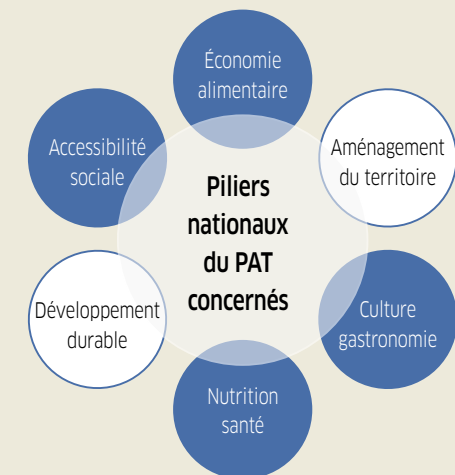
Ainsi y a-t-il le besoin d'un outil d'apprentissage de la cuisine qui aille à la rencontre des habitants et qui soit mobile sur l'ensemble de l'agglomération.

DESCRIPTIF :

- Créer une itinérance « alimentaire et culinaire événementielle » sur le territoire.
- Equiper le territoire d'un atelier de cuisine itinérant (bus, remorque, ...) afin d'aller à la rencontre de la population sur l'ensemble du territoire et de s'affranchir de la disponibilité de matériels de cuisine et de local d'animation.
- Créer de l'attraction et de la curiosité auprès des habitants pour la pratique de la cuisine.
- Favoriser un espace de convivialité autour d'une activité de cuisine.
- Mettre à disposition du matériel collectif de transformation culinaire (appareil à mettre sous vide, déshydratateur, stérilisateur, ...).
- Proposer une gestion juridique de l'outil permettant son utilisation par le plus grand nombre d'acteurs (partenaires du PAT, chefs de cuisine, associations, ...).

Remarque :

L'atelier de cuisine itinérant pourrait être un bus électrique ou à hydrogène afin d'intégrer les dimensions de transition énergétique dans la mobilité.



Autres actions en lien : A3, A8, F6

ACTION A7 ÉLABORER UN AUDIT DES BESOINS POUR AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'APPROVISIONNEMENT DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Réduire les inégalités santé-alimentation et atteindre une alimentation plaisir-santé accessible à tous

CONSTAT :

Les structures d'aide alimentaire sont nombreuses sur le territoire. Les CCAS œuvrent aussi sur ce champ d'activité. Les permanences itinérantes dans les villages sont importantes.

Des collaborations existent entre ces acteurs. Le souhait d'un annuaire des structures a été exprimé.

Une restructuration interne récente de la banque alimentaire de Nîmes a impacté les associations de l'agglomération demandant des déplacements à Nîmes plus fréquents. Par ailleurs, la Banque Alimentaire de Nîmes est ouverte à des propositions d'évolution du système d'approvisionnement sur le secteur d'Alès.

L'élaboration d'un audit sera le socle incontournable de futures actions pour améliorer les dispositifs d'approvisionnement de l'aide alimentaire à l'échelle de toutes nos communes.

DESCRIPTIF :

- Réaliser une analyse collective des besoins des structures d'aide alimentaire pour être en capacité de faire des propositions adaptées.

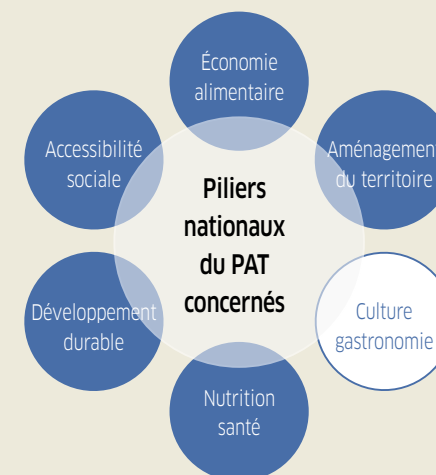
Points d'attention pour l'étude :

- mobiliser l'ensemble des structures concernées par l'aide alimentaire pour identifier précisément le fonctionnement actuel, les besoins et les pistes de solutions possibles,
- étudier la qualité de l'approvisionnement (local, frais, de saison, sans pesticides, ...),
- identifier les gisements des surplus agricoles (pour écouler certains produits comme les fruits non calibrés par exemple).

Dans un deuxième temps, selon les préconisations issues de l'audit :

- Associer des chefs cuisiniers pour valoriser les produits issus de l'aide alimentaire auprès des bénéficiaires.
- Travailler sur la diversification alimentaire lors d'ateliers auprès des bénéficiaires.

Autres actions en lien : A8, B2



Action A8

AXE : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité

OBJECTIF : Réduire les inégalités santé-alimentation et atteindre une alimentation plaisir-santé accessible à tous

CONSTAT :

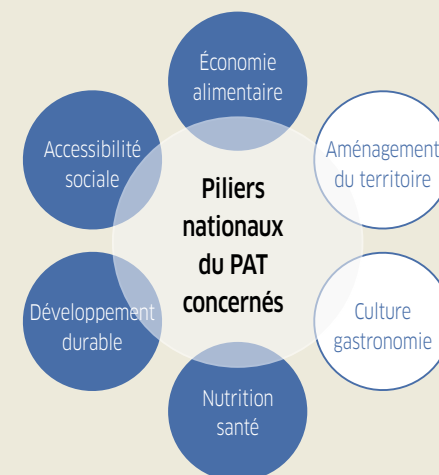
Le diagnostic du Contrat Local de Santé du Pays Cévennes pointe des problématiques de santé liées à l'alimentation importantes sur le territoire (obésité, diabète) et les placent comme un enjeu de santé publique incontournable.

DESCRIPTIF :

- Appuyer les plans d'action des acteurs de la santé concernés, dont le Programme Local Alimentation Santé (PLAS) et du Contrat Local de Santé portés par Reseda.
- Contribuer au comité de pilotage du PLAS.
- Déployer des actions en lien avec les orientations du PLAS (exemples en cours : Défi famille à alimentation positive, ateliers nutrition-santé, formations alimentation santé précarité, ...).
- Appuyer les CCAS dans leurs actions.
- Agir sur la compréhension des habitants des étiquetages alimentaires et de l'impact des produits transformés et non transformés sur la santé.



Autres actions en lien : A1, A2, A3, A5, A6





AXE B : ADAPTER LES FILIÈRES AGRICOLES ET DÉVELOPPER LES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

Structurer l'offre et la demande, valoriser la production, équilibrer les circuits courts et les circuits longs

B1 : Etat des lieux de la demande en outils de transformation des produits agricoles et des aliments associés : création, optimisation, mutualisation

B2 : Renforcer les filières locales de productions alimentaires pour l'approvisionnement local

Faire émerger et soutenir les coopérations et les démarches collectives (entre producteurs, avec les communes)

B3 : Comprendre les besoins et possibilités d'une plateforme physique de mutualisation de vente de produits locaux

Favoriser un maillage des lieux de distribution adapté au territoire pour une offre diversifiée, suffisante et connue, adaptée aux habitants (en termes de prix notamment), avec une transparence sur les étiquettes

B4 : Aider la création, le développement, et la structuration des lieux de circuits courts alimentaires (en particulier la vente directe)

Atteindre une majorité de produits locaux (en valeur) dans la restauration collective

B5 : Développer les produits locaux dans les cantines collectives gérées par Alès Agglomération et les communes

Développer une reconnaissance territoriale des produits locaux

B6 : Utiliser un étiquetage pour identifier les produits alimentaires de l'Agglomération

ACTION B1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA DEMANDE EN OUTILS DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES EN VUE DE CRÉATION, D'OPTIMISATION, DE MUTUALISATION D'OUTILS

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux

OBJECTIF : Structurer l'offre et la demande, valoriser la production, équilibrer les circuits courts et les circuits longs.

CONSTAT :

Des besoins d'outils de transformation ont été exprimés par des producteurs et des acteurs de la restauration collective durant la démarche de diagnostic agricole et alimentaire du territoire.

Il existe des unités de transformation chez certains producteurs, mais la demande d'outils collectifs dépasse l'offre actuelle du territoire.

Par ailleurs, la demande d'une légumerie en complément des unités de conditionnement de légumes existants sur les territoires voisins est aussi exprimée. Des projets sont en réflexion sur des EPCI limitrophes. L'unité de Nîmes est quant à elle saturée. Il existe également une problématique sur la rentabilité de ces outils de transformation à l'échelle nationale.

Se pose aussi la question du montage de ces outils à l'échelle de plusieurs EPCI.

Une compréhension globale du sujet est ainsi fondamentale pour le déploiement opérationnel sur le territoire de futurs outils de transformation collectifs.

DESCRIPTIF : Préambule

- Réaliser l'étude d'opportunité pour vérifier les besoins et les opportunités sur le territoire et bien orienter l'action.

Deux cibles à l'action :

- l'outil légumerie-conserverie notamment à destination de la restauration collective ;
- les outils de transformation des autres produits agricoles bruts (moulin, pressoir, ...).

Pour cela, il conviendra de :

- segmenter les débouchés ciblés,
- rassembler une connaissance fine (volumes, calendrier, conditionnement...) des besoins en produits transformés de la restauration collective, voire des autres marchés ciblés,
- améliorer la connaissance des outils et projets de transformation alimentaire,
- identifier d'éventuelles infrastructures manquantes,
- améliorer la logistique alimentaire de proximité.

Autres actions en lien : B3, B5



ACTION B2 RENFORCER LES FILIÈRES LOCALES DE PRODUCTIONS ALIMENTAIRES POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux

OBJECTIF : Structurer l'offre et la demande, valoriser la production, équilibrer les circuits courts et les circuits longs

CONSTAT :

La demande en produits locaux exprimée par les acheteurs professionnels et les particuliers dépasse l'offre actuelle sur le territoire. Certaines filières locales ont des débouchés principalement orientés à l'export. L'autonomie alimentaire du territoire est à renforcer.

DESCRIPTIF :

- Renforcer les productions orientées vers la consommation locale.
- Renforcer les capacités d'évolution des filières pour répondre à la demande locale tout en étant économiquement viable pour elles.
- Travailler les circuits de commercialisation vers les habitants et vers les professionnels (vente directe et circuits courts).
- Sonder les besoins des différents acteurs de chaque filière pour répondre à cette demande croissante d'approvisionnement alimentaire local.



Autres actions en lien : axe B

ACTION B3 COMPRENDRE LES BESOINS ET POSSIBILITÉS D'UNE PLATEFORME PHYSIQUE DE MUTUALISATION DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux

OBJECTIF : Faire émerger et soutenir les coopérations et les démarches collectives (entre producteurs, avec les communes).

CONSTAT :

Durant la phase de diagnostic se sont exprimées des attentes autour d'un lieu de vente de produits locaux de grande taille et à prix soutenable pour les consommateurs et les producteurs. Les demandes sont diverses : un lieu de vente pour les particuliers ou uniquement pour les professionnels ou encore pour les deux publics à la fois, un outil public ou privé, à l'échelle de l'agglomération ou en partenariat avec d'autres EPCI, ...

Cette plateforme doit venir en complément des circuits de ventes de proximité actuels avec une vigilance accrue à ne pas les déstabiliser.

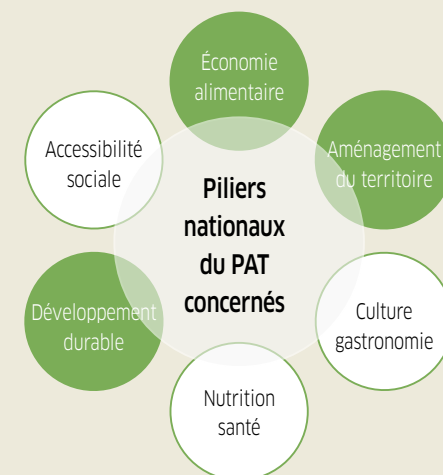
L'étude de marché qui viendra vérifier ce besoin devra nécessairement s'appuyer sur les acteurs du territoire qui seront à terme les animateurs ou les utilisateurs d'une telle plateforme (agriculteurs, grossistes, logisticiens).

DESCRIPTIF :

- Connaître les plateformes existantes ou en projet au sein de l'agglomération ou de territoires proches : Mas des agriculteurs du Gard, grossistes locaux, logisticiens locaux.
- Sonder les producteurs pour repérer un groupe pilote intéressé et vérifier leur besoin d'un hub logistique.
- Se rapprocher du groupe de travail Logistique du Réseau Mixte Technologique Alimentation locale, qui coordonne des échanges d'expériences entre collectivités sur ces thèmes.
- Commander et piloter une prestation par des experts de la logistique de proximité pour positionner et calibrer l'outil, et mener un prototype.
- Repérer un ou plusieurs sites propices à un hub logistique et disponibles.
- Appuyer les structures privées ou associatives portant des projets locaux en lien avec la distribution de produits alimentaires.



Autres actions en lien : B1, B2, B5



ACTION B4 AIDER LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT, ET LA STRUCTURATION DES LIEUX DE CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES (EN PARTICULIER LA VENTE DIRECTE)

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux

OBJECTIF : Favoriser un maillage des lieux de distribution adapté au territoire pour une offre diversifiée, suffisante et connue, adaptée aux habitants (en termes de prix notamment), avec une transparence sur les étiquettes

CONSTAT :

Les lieux de ventes alimentaires de proximité sont de types très variés : boutiques agricoles, points de vente collectifs, épiceries participatives, distributeurs, amaps, marchés de plein air, ...

L'ensemble du territoire n'est pas desservi par des points de vente de produits locaux.

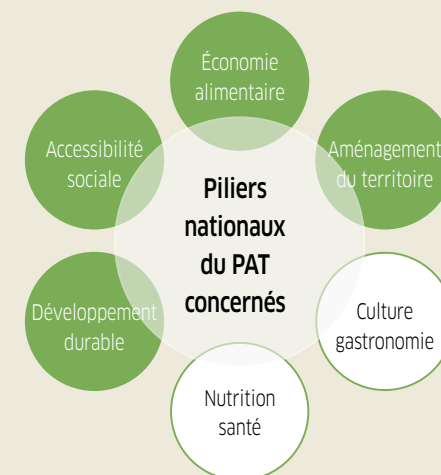
Certains points de vente connaissent un développement fort, d'autres ont des difficultés liées à l'immobilier ou à l'organisation interne. Les initiatives sont nombreuses, mais la pérennisation n'est pas toujours facile (emplacement, public cible, diversité de l'offre alimentaire proposée, ...).

DESCRIPTIF :

- Identifier les besoins des lieux de vente actuels en circuit court et vente directe.
- Appuyer les acteurs pour se structurer, développer leur offre en produits locaux et mieux répondre aux demandes des consommateurs (compréhension de la clientèle).
- Valoriser ces lieux de vente et communiquer auprès des habitants et des touristes.
- Aider à la construction ou rénovation de l'immobilier (ingénierie et appui financier).
- Accompagner les communes dans leur projet de proximité.
- Entrer en dialogue avec les points de vente alimentaire plus «classiques» (ex : supérettes, supermarchés, forains revendeurs sur les marchés) pour identifier leurs possibilités de mise en marché de plus de produits locaux, recenser leurs points de blocages et leurs besoins.



Autres actions en lien : F2, F3



ACTION B5 DÉVELOPPER LES PRODUITS LOCAUX DANS LES CANTINES COLLECTIVES GÉRÉES PAR ALÈS AGGLOMÉRATION ET LES COMMUNES

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux.

OBJECTIF : Atteindre une majorité de produits locaux (en valeur) dans la restauration collective.

CONSTAT :

Alès Agglomération a réalisé depuis plus de dix ans un travail avec Terres de cuisine pour renforcer la part des produits locaux dans les cantines. Une progression constante a pu être mise en place. Progression qui atteint des limites notamment à cause de volumes de produits locaux parfois insuffisants pour répondre à la demande de Terres de cuisine ou de catégorie de produits alimentaires non produits localement.

Aujourd'hui, plus de 30 % des produits en valeurs d'achats sont issus de circuits de proximité dans l'offre de Terres de Cuisine pour Alès Agglomération. Par ailleurs, l'Unité de Conditionnement des Légumes du Conseil Départemental du Gard est saturée et ne peut répondre à l'ensemble de la demande locale.

DESCRIPTIF :

- Renforcer l'approvisionnement local de qualité dans l'offre de restauration collective sur le territoire en :
 - structurant des filières,
 - créant ou soutenant des ateliers de transformation collectifs des denrées,
 - créant ou soutenant une plateforme d'achat pour la restauration collective où les producteurs peuvent mutualiser leurs apports,
 - passant des filières locales sous SIQO pour compter dans la loi Egalim et ainsi remplacer des produits sous SIQO produits non localement.
- Maintenir et chiffrer l'objectif de progrès d'Alès Agglomération et des communes sur 4 années (en lien avec le marché de la restauration collective 2022-2026) pour les cantines scolaires, crèches et accueils de loisir sans hébergement en approvisionnement de proximité.
- Appuyer les communes en gestion directe pour trouver les produits (annuaire, mise en réseau).
- Articuler les actions avec la Région et le Département pour les lycées et collèges, ainsi qu'avec l'hôpital, les EHPAD, ...
- Articuler les actions avec les EPCI voisins.



Autres actions en lien : A2, B1, B2, B3



ACTION B6 UTILISER UN ÉTIQUETAGE POUR IDENTIFIER LES PRODUITS ALIMENTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux.

OBJECTIF : Développer une reconnaissance territoriale des produits locaux.

CONSTAT :

Les habitants ont exprimé le besoin de mieux identifier lors de leur achat alimentaire les produits locaux sur les lieux de vente.

L'agglomération bénéficie de nombreuses marques et produits sous signe de qualité (7 AOP, 9 IGP). Des marques locales de qualité se sont développées : Baron des Cévennes, Lou pan d'oc, Jus de pommes 100% Cévennes, ...

Une marque ombrelle pour les produits locaux risque de brouiller les messages. A cette option il est préféré le développement d'un étiquetage permettant à chacun de garder son identité, ses labels ou sa marque et ajoutant uniquement l'indication « produit localement ».

DESCRIPTIF :

L'action concourt à :

- rapprocher les consommateurs et les producteurs,
 - favoriser la confiance des consommateurs et prioritairement celle des habitants de l'Agglomération vis à vis de la qualité des produits locaux,
 - valoriser l'engagement des producteurs dans leurs démarches de qualité et de proximité.
-
- Déployer un étiquetage, soit en utilisant des programmes déjà existant tel que « Ici C Local » porté par l'INRAE, soit en créant un étiquetage local qui valorise l'ensemble des produits qui répondront à une charte de qualité à créer.
 - S'assurer de l'adhésion à la démarche des opérateurs économiques.
 - Définir le local et les critères de qualité attendus pour les produits locaux.
 - Réfléchir les actions à l'échelle du Pays des Cévennes.
 - Diffuser l'information sur la monnaie locale (Aïga).



Autres actions en lien : A2, B1, B2, B3



AXE C : SOUTENIR LES AGRICULTEURS DANS LEUR QUOTIDIEN ET DANS LES CHANGEMENTS, ET RENDRE L'ACCÈS AU MÉTIER PLUS FACILE PAR LA FORMATION ET LA TRANSMISSION

Accompagner les producteurs au quotidien

C1 : Mieux faire connaître les accompagnements possibles avec l'appui des communes, des propriétaires non exploitants, des notaires, ...

Accompagner, suivre et soutenir des exploitations pour la transmission et l'installation

C2 : Intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants potentiels

C3 : Créer des espaces test agricoles d'expérimentation

ACTION C1 MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES ACCOMPAGNEMENTS DES AGRICULTEURS POSSIBLES AUPRÈS DES COMMUNES, DES PROPRIÉTAIRES NON EXPLOITANTS, DES NOTAIRES, ...

AXE : Soutenir les agriculteurs dans leur quotidien et dans les changements, et rendre l'accès au métier plus facile par la formation et la transmission

OBJECTIF : Accompagner les producteurs au quotidien.

CONSTAT :

Le tissu d'acteurs accompagnant les agriculteurs est dense sur le territoire. Leurs spécificités sont diverses : accompagnements techniques, appuis fonciers, conseils juridiques, ...

Les communes sont souvent identifiées comme un contact essentiel par les agriculteurs. Elles ont parfois des difficultés à renseigner les agriculteurs sur les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins. Il en va de même pour les propriétaires non exploitants et les notaires qui ne sont pas forcément au clair dans les interactions possibles avec les agriculteurs.

DESCRIPTIF :

- Positionner les communes comme facilitateurs et relais d'information pour mettre en lumière les actions possibles d'accompagnement des agriculteurs : accueil de permanences décentralisées des organismes appuyant les producteurs, sollicitations ciblées auprès des bons acteurs en cas de besoins des producteurs sur leurs communes.
- Concevoir un support de communication communal ou par groupement de communes à donner aux agriculteurs contenant une liste de coordonnées ressources, les accompagnements possibles et expliquant les types de mise à disposition de terres.
- Concevoir un support d'information adapté pour les propriétaires non exploitants et les notaires et aller à leur rencontre pour leur présenter.
- Centraliser les offres d'accompagnement en s'appuyant sur l'existant.



Autres actions en lien : F6



ACTION C2 INTENSIFIER LE REPÉRAGE, LA SENSIBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CÉDANTS AGRICOLES POTENTIELS

AXE : Soutenir les agriculteurs dans leur quotidien et dans les changements, et rendre l'accès au métier plus facile par la formation et la transmission

OBJECTIF : Accompagner, suivre et soutenir des exploitations pour la transmission et l'installation.

CONSTAT :

L'accompagnement des candidats à l'installation est actuellement pénalisé par le manque d'offres de reprise. Les cédants ont un discours pessimiste à la fois sur leur bien et sur leurs conditions de retraite. Par ailleurs, les propriétaires fonciers connaissent parfois mal les procédures de transmission de biens agricoles : méconnaissance des outils fonciers et des profils des porteurs de projet pouvant correspondre aux biens des cédants.

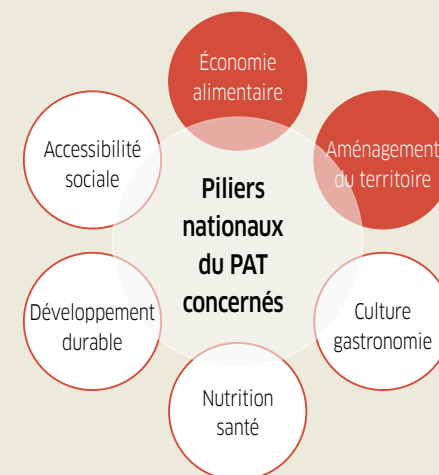
Accompagner les cédants est un enjeu capital pour le maintien de l'agriculture sur le territoire et la prise en compte des conditions de départ à la retraite des agriculteurs.

DESCRIPTIF :

- Créer et animer une instance de rencontre de tous les acteurs de la transmission.
- Renforcer les actions existantes portées par les organisations agricoles : augmenter le nombre de cafés transmission, former les élus sur la transmission, faire connaître les sites d'offres de reprises, simplifier les démarches de tutorat, appuyer les outils existants de sensibilisation des cédants et d'accompagnement vers une suite positive de leur carrière ou dans leur départ à la retraite.
- Expérimenter de nouvelles modalités sur la transmission agricole :
 - rechercher des cédants par recensement des dires d'acteurs des cédants (travail avec communes),
 - informer les coopératives,
 - expérimenter d'autres façons de faire du tutorat (entre anciens et nouveaux, entre locaux et nouveaux arrivants, créer un réseau de parrainage).
- Communiquer en particulier auprès des jeunes et futurs agriculteurs sur les offres.



Autres actions en lien : D1, D2



ACTION C3 CRÉER DES ESPACES TEST AGRICOLES D'EXPÉRIMENTATION

AXE : Soutenir les agriculteurs dans leur quotidien et dans les changements, et rendre l'accès au métier plus facile par la formation et la transmission

OBJECTIF : Accompagner, suivre et soutenir des exploitations pour la transmission et l'installation.

Préambule : Un Espace-Test Agricole est une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité agricole avant une installation pérenne sur un nouveau site. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition d'un cadre légal, de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments) et d'un dispositif d'accompagnement.

CONSTAT : Les obstacles peuvent être nombreux à la concrétisation de projet pour les futurs agriculteurs-trices.

Les espaces test sont des schémas innovants pour faciliter l'installation. Un espace test agricole permet de soutenir l'emploi agricole et de favoriser les économies de proximité et les chaînes de valeurs locales.

Le territoire en est actuellement dépourvu. Le développement de cet outil de développement économique territorial serait un levier pour la croissance de l'activité agricole sur l'agglomération.

DESCRIPTIF :

- Réaliser une étude de faisabilité pour le chiffrage d'un espace test agricole sur le territoire.
- Etudier le fonctionnement des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) pour les bénéficiaires de l'espace test.
- Finalité à longs termes : Créer un espace test agricole.

Remarque :

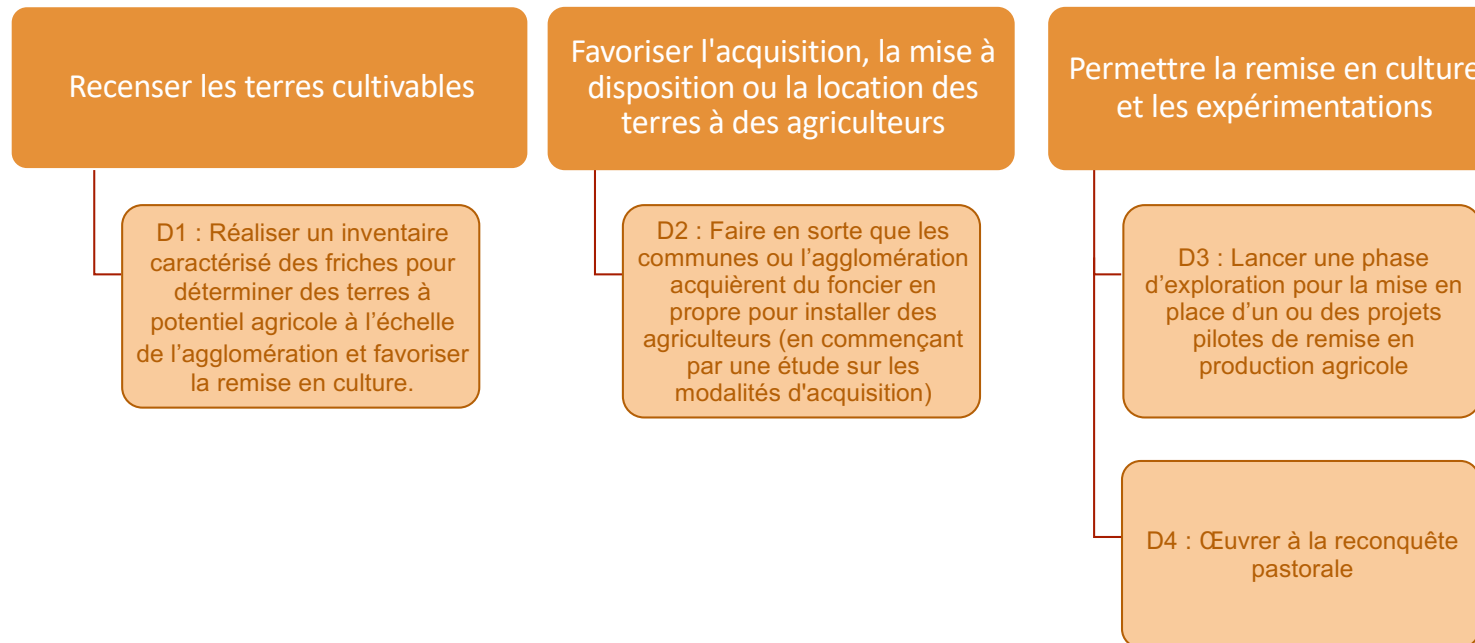
- Réfléchir l'action à l'échelon départemental.
- Réfléchir l'espace test agricole comme un archipel, plusieurs lieux, permettant aux agriculteurs de tester le secteur géographique où ils souhaitent s'installer en lien avec les systèmes de productions qu'ils souhaitent développer.



Autres actions en lien : D1, D2, D3, E4



AXE D : PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES TERRES CULTIVABLES POUR LES METTRE À DISPOSITION D'UNE PRODUCTION AGRICOLE DE QUALITÉ ET ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE



ACTION D1 RÉALISER UN INVENTAIRE CARACTÉRISÉ DES FRICHES POUR DÉTERMINER DES TERRES À POTENTIEL AGRICOLE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION ET FAVORISER LA REMISE EN CULTURE

AXE : Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire

OBJECTIF : Recenser les terres cultivables

CONSTAT :

A l'échelle d'Alès Agglomération, 2700 ha de friches agricoles ont été identifiés en 2018.

L'identification des friches agricoles traitée par multi-filtres est en cours et permettra une analyse fine de leurs potentiels agronomiques.

L'identification des parcelles « friche » est un enjeu pour la reconquête de ces parcelles en déprise agricole et le développement des productions locales.

DESCRIPTIF :

- Définir l'analyse des friches avec un groupe de travail dédié (ciblage des zones prioritaires, réflexion sur une stratégie foncière, définition de critères d'analyse des friches, priorisation des productions sur les friches, ...).
- Recenser les potentielles friches agricoles avec une visualisation des mouvements d'occupation fonciers sur le territoire entre 2012 et 2018.
- Cibler des secteurs géographiques prioritaires tout en tenant compte de la caractérisation des surfaces pour prioriser la protection des terres à valeur agronomique intéressante.
- Réaliser un diagnostic d'opportunité agricole des friches retenues et les caractériser (accès, irrigation, topographie).
- Créer une base de données à partager avec les communes pour créer de la visibilité.

Cet inventaire permettra de mettre en œuvre une animation foncière pour appuyer par la suite la préservation des terres agricoles et la reconquête de friches.



Autres actions en lien : D2, D3



ACTION D2 FAIRE EN SORTE QUE LES COMMUNES OU L'AGGLOMÉRATION ACQUIÈRENT DU FONCIER EN PROPRE POUR INSTALLER DES AGRICULTEURS (EN COMMENÇANT PAR UNE ÉTUDE SUR LES MODALITÉS D'ACQUISITION)

AXE : Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire

OBJECTIF : Favoriser l'acquisition, la mise à disposition ou la location des terres à des agriculteurs

CONSTAT : Entre 2012 et 2018, la surface des territoires agricoles a régressé de 326 ha. Cette évolution correspond au différentiel entre les surfaces agricoles « perdues » et les surfaces agricoles « créées » durant la période d'observation. Le taux de recul annuel des terres agricoles est de -0,26 % sur cette période. Ce recul est principalement constaté dans la plaine d'Alès et diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre.

La reconquête des friches agricoles qui représentent 14 % des terres agricoles est un enjeu majeur du territoire. En effet, toujours entre 2012 et 2018, 85 % des territoires agricoles qui changent de vocations étaient à l'origine des friches ou des prairies.

Le maintien et le développement des productions locales passent par le soutien au foncier agricole. L'acquisition de foncier agricole par les communes ou l'Agglomération pourrait-elle être une solution à la lutte contre l'érosion des surfaces agricoles ? Une question à travailler.

DESCRIPTIF :

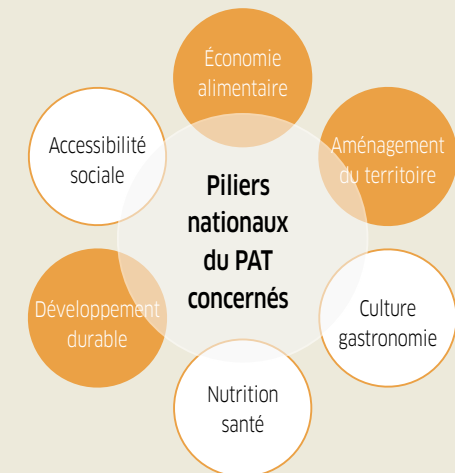
- Positionner Alès Agglomération comme animateur – facilitateur pour la reconquête de friches.
- Appuyer les équipes communales dans leur réflexion autour de l'accès au foncier agricole pour porter ou appuyer la mise en place de projets agricoles sur leur commune (montage, location, acquisition).
- Identifier les modalités d'accès au foncier agricole des communes et d'Alès Agglomération avec une vigilance sur la spéculation foncière que cela peut engendrer.
- Eventuelle acquisition de foncier par les communes ou Alès Agglomération suite à l'étude sur les modalités d'acquisition possibles pour les collectivités permettant un éclairage sur la stratégie foncière à adopter la plus viable pour le soutien à l'agriculture de proximité.

(Remarque : Cette étape de l'action fait suite au travail d'identification des friches agricoles et d'une première analyse ciblant des zones prioritaires agricoles à soutenir)

- Instaurer éventuellement une compensation agricole volontaire pour les projets d'Alès Agglomération liés à l'artificialisation des terres.

- Créer éventuellement un fond de concours aux projets agricoles « fonciers » des communes.

La priorité sera donnée à faciliter le lien direct entre propriétaires et agriculteurs, notamment grâce à l'utilisation de la nouvelle base de données cumulées (Cf action D1), dans le respect de la protection des données.



Autres actions en lien : D1, D3

ACTION D3 LANCER UNE PHASE D'EXPLORATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN OU DES PROJETS PILOTES DE REMISE EN PRODUCTION AGRICOLE

AXE : Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire.

OBJECTIF : Permettre la remise en culture et les expérimentations agricoles.

CONSTAT :

La population a aujourd'hui une forte attente sur la production de produits alimentaires locaux. L'autosuffisance potentielle du territoire est insuffisante notamment en fruits.

La plaine alluviale du Gardon dont le potentiel agronomique est fort pour les productions maraîchères pourrait être un exemple de premier site de remise en production agricole, notamment grâce à l'implication d'associations locales mobilisées autour du projet.

Placer le premier site de remise en production agricole proche de la zone urbaine du territoire serait aussi un signal positif pour l'agriculture sur le territoire.

DESCRIPTIF :

- Réaliser une phase exploratoire afin d'identifier des unités cohérentes de 10 à 15 ha de terres agricoles qualitatives qui permettraient de mutualiser des moyens techniques et humains (installation de 5 à 10 agriculteurs, formation collective, mise en commun de matériels et bâtiments, ...) et y adosser d'autres projets (lieu de formation, atelier de transformation, accueil pédagogique, ...).

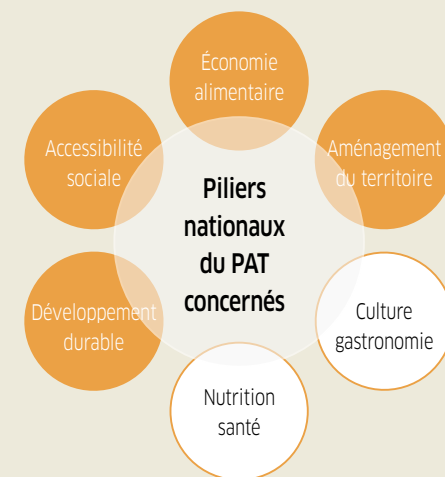
- Suivant le bilan de la phase exploratoire, mettre en œuvre des projets pilotes (phase opérationnelle) sur deux zones caractéristiques du territoire d'Alès Agglomération :

1. En zone montagne (Corbès, St-Jean-du-Gard, Sénéchas), avec un pôle de production orienté vers les productions d'élevage, maraîchage, vigne et plantes à parfum aromatiques et médicinales.

2. Dans la zone de plaine alluviale du Gardon (Alès, Massanes, Ners, Ribaute les Tavernes, St-Christol-lez-Alès, St-Hilaire-de-Brethmas, Vézénobres), avec un pôle de production orienté vers les productions maraîchères et fruitières.



Autres actions en lien : D1, D2, D4



ACTION D4 ŒUVRER À LA RECONQUÊTE PASTORALE

AXE : Préserver et développer les terres cultivables pour les mettre à disposition d'une production agricole de qualité et adaptée aux besoins du territoire

OBJECTIF : Permettre la remise en culture et les expérimentations agricoles

CONSTAT :

La préservation et le développement des pratiques d'agro-pastoralisme, de sylvopastoralisme, de transhumance et de pastoralisme sédentaire sont fondamentales pour un mode d'entretien vertueux des milieux naturels. Ces pratiques sont également bénéfiques à la relance des filières ovines et caprines. Par ailleurs, elles permettent de lutter contre le risque incendie, risque majeur sur le territoire.

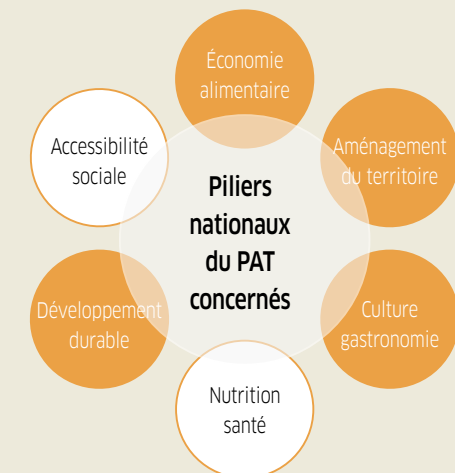
L'agropastoralisme est aussi une identité des paysages cévenols, un patrimoine commun reconnu par l'Unesco depuis 2011.

La reconquête pastorale concourt ainsi à des enjeux agricoles, de développement durable et patrimoniaux pour le territoire.

DESCRIPTIF :

- Définir une stratégie globale de soutien aux projets d'agropastoralisme.
- Restituer des parcelles à une occupation pastorale à destination des éleveurs d'ovins / caprins en les liant également à des projets de sylvopastoralisme.
- Mettre en lien les besoins des éleveurs et les caractéristiques des terrains pouvant être mis à disposition.
- Intégrer les autres filières dans le développement de l'action (bovine et porcine).
- Etudier la faisabilité de mise en place des troupeaux communaux ou de prestations pastorales pour les communes.

Remarque : l'action pourrait aussi permettre de répondre aux obligations légales de débroussaillage. Elle enrichirait le plan départemental de protection des forêts contre le risque incendie.



Autres actions en lien : D1, D2, D3



AXE E : RENDRE LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES DOMINANTES

Favoriser la gestion de la ressource en eau, et l'adaptation au changement climatique

E1 : Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie, pour tous les volumes : de la citerne individuelle à la retenue de substitution collective

E2 : Porter à connaissance l'impact du changement climatique sur les productions agricoles afin d'en tenir compte pour les projets d'installations ou d'évolution d'exploitation

Accompagner les professionnels vers l'agroécologie

E3 : Soutenir les producteurs dans la mise en place d'actions concrètes et collectives, en agroécologie, directement sur les fermes

E4 : Mettre en place des actions de formation aux pratiques agro-environnementales

ACTION E1 METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE, POUR TOUS LES VOLUMES : DE LA CITERNE INDIVIDUELLE À LA RETENUE DE SUBSTITUTION COLLECTIVE

AXE : Rendre les pratiques agroécologiques dominantes

OBJECTIF : Favoriser la gestion de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique

CONSTAT :

La tension sur la ressource en eau est forte sur les cours d'eau du Gard. Les périodes de sécheresse et de restriction d'arrosage en conséquence sont fréquentes.

Le changement climatique impacte aussi bien les producteurs professionnels et les particuliers dans leur gestion de l'arrosage agricole et potager.

Des réflexions sont en cours pour mettre en œuvre une gestion pérenne de la ressource telle que des actions d'économie d'eau et de substitution de l'eau des cours d'eau par de l'eau pluviale excédentaire. Des projets de rénovation de toiture publique intégrant des systèmes de récupération d'eau de pluie sont étudiés... Les besoins en ingénierie réglementaire, financière et technique sont concrets sur cet enjeu.

DESCRIPTIF :

- Produire de l'ingénierie pour le déploiement de retenues collinaires.
- Produire de l'ingénierie pour la remise en état et / ou le déploiement des béals.
- Etudier les possibilités de stockage d'eau sur les bâtiments avec 2 circuits domestiques pour usages de toilettes et d'arrosage.
- Etudier les possibilités de récupérateurs individuels au plus près des productions.
- Etudier l'opportunité d'une aide à l'achat de réserve individuelle de la part d'Alès Agglomération auprès des habitants.



Autres actions en lien : E2



ACTION E2 PORTER À CONNAISSANCE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES AFIN D'EN TENIR COMPTE POUR LES PROJETS D'INSTALLATIONS OU D'ÉVOLUTION D'EXPLOITATION

AXE : Rendre les pratiques agroécologiques dominantes

OBJECTIF : Favoriser la gestion de la ressource en eau, et l'adaptation au changement climatique

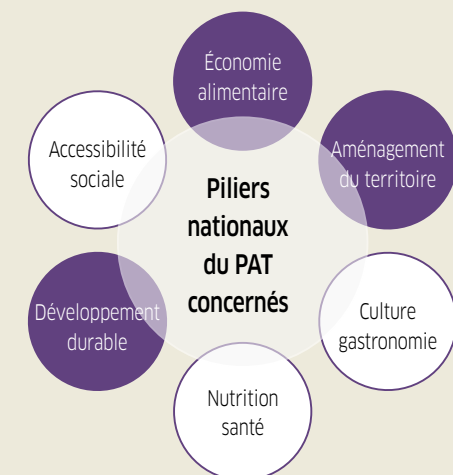
CONSTAT : De nombreuses études ont été menées récemment sur l'impact du changement climatique sur les productions agricoles (Parc National des Cévennes, Département du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier). Il paraît fondamental que leurs conclusions soient connues des porteurs de projets agricoles afin d'anticiper dans leurs installations l'évolution des pratiques agricoles au regard de l'impact du changement climatique sur cette activité. Installer les bonnes fermes aux bons endroits sera un enjeu crucial tant au niveau de la localisation que dans le choix des systèmes de productions. Les paysages et les contraintes agricoles sur le territoire sont en évolution. Une installation agricole ou l'évolution d'une ferme doit en tenir compte pour sa viabilité. Faciliter l'accès à cette information sera une plus-value pour le monde agricole.

DESCRIPTIF :

- Rencontrer les utilisateurs professionnels des études sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture afin de définir les formats adéquats (papier, vidéo, ...) et les données à valoriser (cartes, chiffres, expériences, ...),
- Concevoir des outils de vulgarisation traitant des impacts du changement climatique sur l'agriculture locale : poser les urgences et surtout les stratégies à adopter pour réduire la vulnérabilité des exploitations actuelles (réorienter les productions par exemple).
- Créer des supports différents suivant les cibles et solliciter des intermédiaires spécifiques pour diffuser les supports.
- Amener les porteurs de projet d'installation à se poser les bonnes questions.
- Se rapprocher des instituts de formation agricole délivrant le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) afin d'échanger sur l'importance d'intégrer cette composante dans leur enseignement.



Autres actions en lien : C3, E1, E3, E4, F2



ACTION E3 SOUTENIR LES PRODUCTEURS DANS LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CONCRÈTES ET COLLECTIVES, EN AGROÉCOLOGIE, DIRECTEMENT SUR LES FERMES

AXE : Rendre les pratiques agroécologiques dominantes

OBJECTIF : Accompagner les professionnels vers l'agroécologie

CONSTAT :

La mutualisation dans le changement de pratique permet de partager l'effort au changement. Le regroupement de producteurs autour de la mise en place d'actions en agroécologie permettra de contribuer à l'ambition d'une agriculture intégrant les enjeux du développement durable sur le territoire. Il existe également dans le secteur agricole, les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) (issus de la Loi LAAAF 2014). Il s'agit de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agricoles visant une performance économique, environnementale et sociale juste et adaptée à la transition écologique nécessaire. Ils bénéficient d'un accompagnement et suivi technique. Ils sont reconnus par l'Etat et engagés sur 3 ans. Leur déploiement et leur soutien sur le territoire sont aussi un enjeu fort de progrès.

DESCRIPTIF :

- Aider les producteurs à mener des actions concrètes et collectives, en agroécologie : mise en place d'échanges de services, de chantiers collectifs directement dans les fermes telle une plantation de haies.
- Encourager le montage de GIEE comme un moyen de favoriser la création de collectifs et de financer leur action :
 - présenter les GIEE aux producteurs,
 - établir des partenariats avec les structures locales d'accompagnement des agriculteurs pour initier ces collectifs et les accompagner ensuite dans le montage de dossier, le pilotage administratif, l'animation du collectif et la capitalisation des résultats du projet.



Autres actions en lien : C2, C3, D3



ACTION E4 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION AUX PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

AXE : Rendre les pratiques agroécologiques dominantes

OBJECTIF : Accompagner les professionnels vers l'agroécologie

CONSTAT :

De nombreux acteurs agricoles sont engagés dans des pratiques agro écologiques sur leurs exploitations. La demande est croissante chez les professionnels pour se former sur le sujet en tenant compte de la spécificité de chaque filière.

Il s'agit d'une voie possible pour soutenir et favoriser le changement de pratiques culturelles des agriculteurs afin de les orienter vers des systèmes de production pouvant répondre aux enjeux liés au changement climatique, mais également répondre aux enjeux de biodiversité du territoire

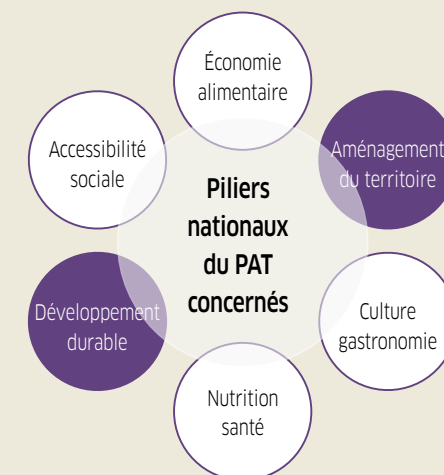
Sur l'Agglomération, un bureau d'étude, spécialiste de l'agroforesterie, peut se positionner comme tête de réseau accompagné d'autres acteurs professionnels traitant du sujet afin de réfléchir à une réelle stratégie de territoire.

DESCRIPTIF :

- Soutenir et encourager le développement de parcours de formation en agro écologie pour les acteurs du territoire.
- Proposer des suites aux formations : conseil continu sur l'exploitation.

Principes :

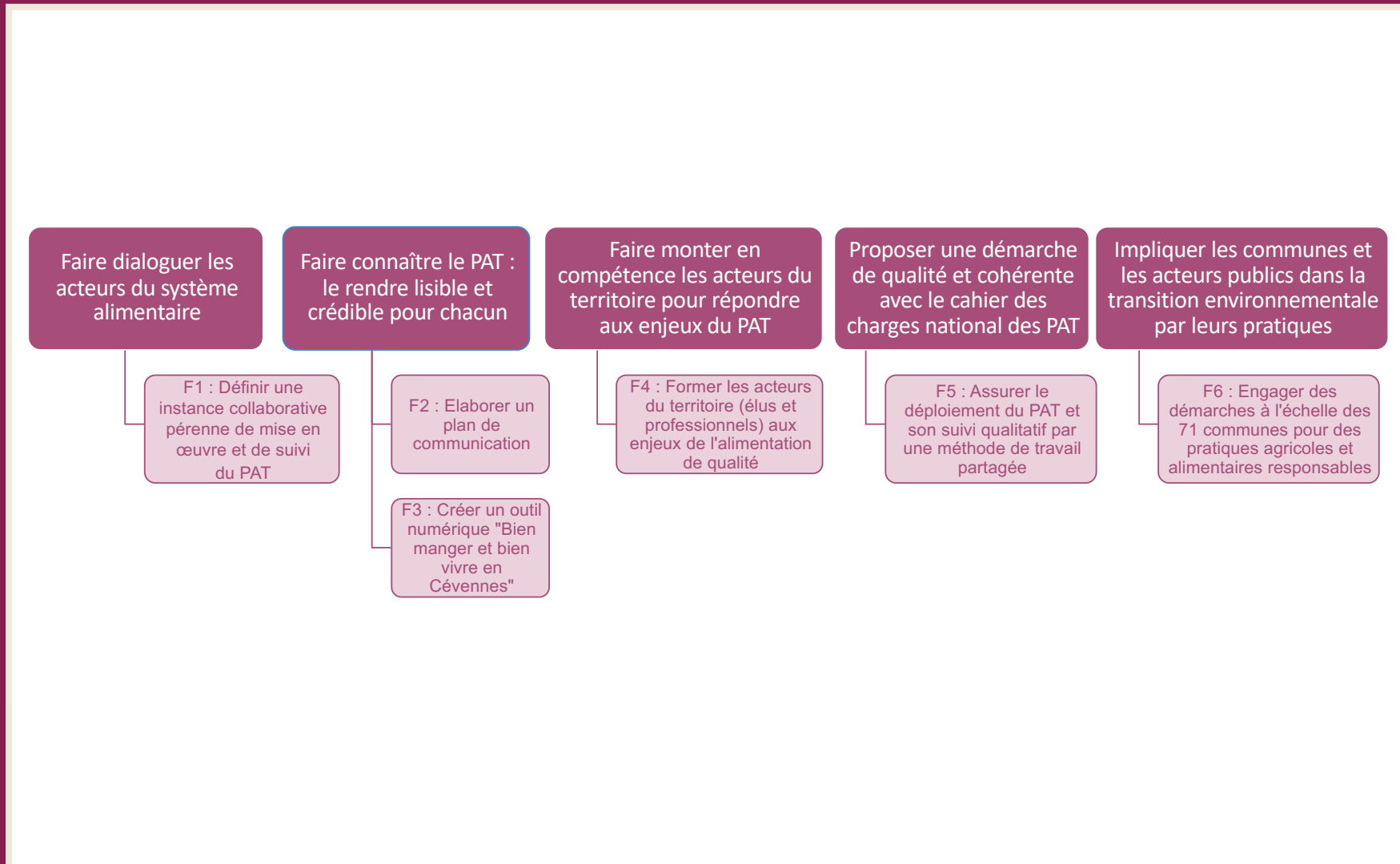
- réaliser ces formations par types de productions et de sols,
- mettre l'accent sur les formations sur le "sol" (paillage, sol vivant, matières organiques ...),
- proposer des partages d'expériences,
- proposer une production d'une meilleure qualité en visant les labels de qualité.



Autres actions en lien : D3, F4



AXE F : FAIRE DU PAT UN LIEU DE TRAVAIL PARTAGÉ QUI EXPÉRIMENTE, ÉVALUE, COMMUNIQUE



ACTION F1 DÉFINIR UNE INSTANCE COLLABORATIVE PÉRENNE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PAT

AXE : Adapter les filières agricoles et développer les circuits alimentaires locaux.

OBJECTIF : Faire dialoguer les acteurs du système alimentaire.

CONSTAT :

Durant une année, Alès Agglomération en partenariat avec plus de cinquante partenaires, a élaboré le plan d'action du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). La participation de cet ensemble d'acteurs notamment autour de 4 forums de l'alimentation a créé une force collective au projet et permis de couvrir l'ensemble des enjeux nationaux d'un PAT. Alès Agglomération et les partenaires ont émis le souhait commun de maintenir ce fonctionnement collaboratif pour les phases de mise en œuvre opérationnelle du PAT et de suivi de projet.

DESCRIPTIF :

- Maintenir le caractère collaboratif des instances de travail du PAT avec l'ensemble des partenaires et leur efficacité dans les phases opérationnelles et de suivi du PAT.
- Concevoir et faire valider par l'ensemble des partenaires des modalités de travail permettant de faire perdurer le travail collaboratif.
- Permettre une instance de travail ouverte à de nouveaux acteurs intéressés pour enrichir la démarche.



Autres actions en lien : F5



ACTION F2 ELABORER UN PLAN DE COMMUNICATION

AXE : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique

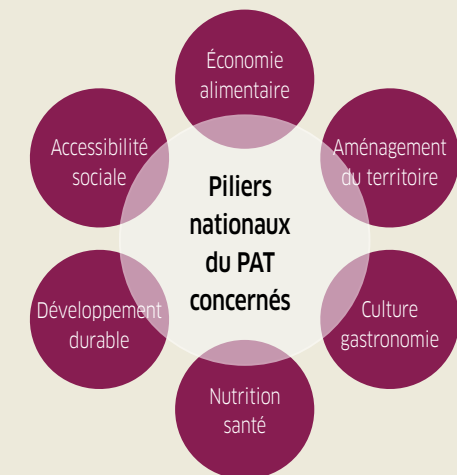
OBJECTIF : Faire connaître le PAT : le rendre lisible et crédible pour chacun

CONSTAT : La démarche de PAT est bien connue et comprise des acteurs qui ont pris part à la construction de la feuille de route du projet. Le dispositif demeure encore peu connu du grand public et complexe à appréhender. Les communes sont également en demande de pouvoir expliquer la politique alimentaire et agricole mise en œuvre par le PAT et rendre visible le travail déployé. Elles souhaitent notamment la création de support de présentation du PAT pour leurs administrés.

La charte graphique du PAT créée en 2020 est un des piliers du plan de communication qu'il convient de bâtir pour valoriser la mise en œuvre opérationnelle du PAT qui va se dérouler de 2022 à 2026.

DESCRIPTIF :

- Valoriser l'ensemble de la mise en œuvre de la feuille de route.
- Appuyer les actions de terrain et sensibiliser les habitants grâce à des outils de communication/sensibilisation.
- Déterminer un langage commun, dont la définition partagée d'une alimentation de qualité.
- Définir les modalités de partage des outils de communication avec les partenaires du PAT.
- Organiser un «événement PAT» (événement grand public et événement de rencontre pour les professionnels).
- Travailler la relation avec la presse et les médias locaux.
- Concevoir des outils de communication : stand, exposition "paroles de mangeurs", vidéo "tuto cuisine", ...



Autres actions en lien : F3

ACTION F3 CRÉER UN OUTIL NUMÉRIQUE « BIEN MANGER ET BIEN VIVRE EN CÉVENNES »

AXE : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique

OBJECTIF : Faire connaître le PAT, le rendre lisible et crédible pour chacun

CONSTAT :

De nombreux sites internet spécifiques à un des axes thématiques du « mieux manger et du mieux vivre » existent. La difficulté réside parfois pour les habitants à trouver un site où les informations locales sont centralisées. L'enjeu sera d'obtenir un outil numérique ressource pour les habitants sur toutes les facettes de l'alimentation (santé, approvisionnement, précarité, nutrition, patrimoine, ...). Ce besoin d'un outil partagé avait commencé à être travaillé dès 2019. Un travail préparatoire est néanmoins nécessaire en amont de l'action pour réellement cadrer le format de l'outil numérique répondant au besoin exprimé.

DESCRIPTIF :

- Créer un outil numérique pour guider les habitants d'Alès Agglomération dans leur recherche pour mieux se nourrir et mieux vivre en Cévennes.
- Renforcer la visibilité des acteurs locaux et des ressources existantes.
- Proposer des informations en lien avec l'ensemble des piliers d'une alimentation de qualité.
- Amener une meilleure connaissance du métier d'agriculteur afin que les habitants puissent mieux comprendre le coût des produits, les aléas de production, ...
- Donner la possibilité aux communes d'informer sur les ressources et initiatives alimentaires de leurs villes ou villages.
- Diffuser les contacts des élus référents PAT des communes partenaires.
- Donner la possibilité aux citoyens de proposer des informations pertinentes.



Autres actions en lien : A3, F2



ACTION F4 FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE (ÉLUS ET PROFESSIONNEL) AUX ENJEUX DE L'ALIMENTATION DE QUALITÉ

AXE : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique.

OBJECTIF : Faire monter en compétence les acteurs du territoire pour répondre aux enjeux du PAT.

CONSTAT :

Les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture sont très divers, avec une actualité en évolution rapide. Une mise à jour régulière des compétences est souvent nécessaire pour nombre d'acteurs et d'élus. Ce besoin a été confirmé par des premières formations organisées en 2021 sur le sujet de la précarité alimentaire qui étaient complètes avec des listes d'attentes et regroupant à la fois des professionnels aux profils variés et des élus. L'accès aux formations peut être une barrière. Faciliter le départ en formation par une inscription simplifiée et un coût réduit serait un accélérateur de monter en compétence des acteurs du territoire au service d'une alimentation de qualité accessible à tous et d'une agriculture durable.

DESCRIPTIF :

- Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs professionnels et des élus sur les 6 axes stratégiques du PAT.
- Concevoir un programme de formation annuel répondant aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire et tenant compte de l'actualité.
- Veiller à la complémentarité avec l'offre de formation existante sur le territoire.
- Proposer des sessions gratuites ou à moindre coût pour permettre l'accès à tous à la formation.
- Inclure la participation des élus via des formations dédiées ou des formations mixtes (acteurs professionnels et élus).



Autres actions en lien : C2, C3, D4, E4

ACTION F5 ASSURER LE DÉPLOIEMENT DU PAT ET SON SUIVI QUALITATIF PAR UNE MÉTHODE DE TRAVAIL PARTAGÉE

AXE : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique.

OBJECTIF : Proposer une démarche de qualité et cohérence avec le cahier des charges national des PAT.

CONSTAT :

La transversalité et la diversité des 32 actions déployées dans le cadre du PAT demandent une démarche innovante de suivi. Une uniformité de méthode doit être recherchée afin de pouvoir rendre compte de manière homogène et qualitative du travail engagé. La communication interne et le reporting des travaux seront tout aussi importants au cœur d'une équipe de travail dédiée à une action, qu'entre les équipes de travail de chaque action et auprès d'Alès Agglomération responsable de l'ensemble de la démarche pour garder l'unité du PAT.

Le suivi du PAT est primordial pour valider la qualité du travail en lien avec la labélisation ministérielle, favoriser la dynamique du projet et anticiper les difficultés.

Avoir un suivi homogène et régulier des actions du PAT permettra d'être réactifs face aux opportunités et actualités et d'être créatifs pour atteindre des objectifs difficiles.

DESCRIPTIF :

- Garantir un portage uniforme des actions en adéquation avec les valeurs professionnelles souhaitées collectivement.
- Proposer une méthode de travail systémique et partagée de mise en œuvre du PAT entre acteurs.
- Répondre aux critères de qualité, notamment ceux de la labélisation ministérielle.
- Suivre le travail de mise en œuvre des 32 actions.
- Évaluer la méthode et les actions.
- Organiser un rapport annuel réalisé avec un organisme extérieur, pour recadrer l'avancée du PAT si des problématiques sont apparues, prendre du recul et s'inspirer des avancées d'autres PAT.



Autres actions en lien : F1

ACTION F6 ENGAGER DES DÉMARCHES À L'ÉCHELLE DES 71 COMMUNES POUR DES PRATIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES RESPONSABLES

AXE : Faire du PAT un lieu de travail partagé qui expérimente, évalue, communique

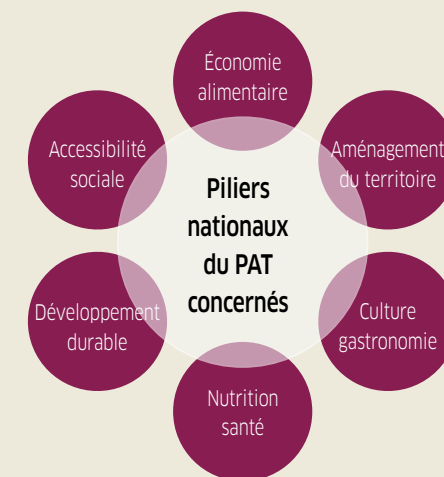
OBJECTIF : Impliquer les communes et les acteurs publics dans la transition environnementale par leurs pratiques

CONSTAT : Les engagements des communes et des acteurs publics pour des pratiques agricoles et alimentaires sont variés : réduction des pesticides, lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution des gaz à effet de serre, réduction des déchets, ...

Engager des démarches à l'échelle des 71 communes aura un impact fort sur la politique alimentaire et agricole de l'agglomération. La reproductibilité, le tutorat entre communes pourront renforcer l'unité de l'agglomération et la visibilité de son PAT. Pour cela, les besoins d'appui aux communes dans les démarches de transition doivent être pris en compte.

DESCRIPTIF :

- Appuyer les acteurs publics dans les changements pour des pratiques agricoles et alimentaires responsables.
- Mutualiser les efforts des communes et des acteurs publics.
- Essaimer les bonnes pratiques.
- Informer sur les évolutions réglementaires liées aux enjeux de la transition environnementale.
- Faire le lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial.



Autres actions en lien : A2, C1, D2, B5



CONTACT : projet-alimentaire@alesagallo.fr

Alès Agglomération remercie chaleureusement

- les partenaires ayant travaillé autour des 4 forums de l'alimentation et des temps d'échanges thématiques pour l'élaboration de la feuille de route du Projet Alimentaire de Territoire

ADDEARG 30,
ADEIC-ULCC,
AGIR30,
AGROOF,
Alès Myriapolis,
AMAP d'Alès Les Paniers du Potager Gourmand,
AMAP de St Jean du Pin,
Arcadie,
Artisan des saveurs,
Association Heptafilm,
Association Renouveau de la pomme 100% Cévennes,
Association Porc de Plein Air des Cévennes (Baron des Cévennes),
Association Sauvegarde de l'Identité de la Prairie,
Association vrac attitude,
AUDRNA,
Attac Alès,
Cantine Solidaire de Rochebelle,
Centre National de Pomologie,
CCAS Alès,
CCAS Le Chambon,
CCAS St Privat des Vieux,
CSC Le kiosque,
CSC Lucie Aubrac,
CS L'Oustal St Jean du Gard,
Chambre d'Agriculture du Gard,
Collectif «Nous voulons des Coquelicots» d'Alès,
Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Gard,
Confédération Paysan 30,
Collectif des chômeurs,
CPIE du Gard,
Croix Rouge Française,
Département du Gard,
Distillerie Bel'Air - Garoma,
DRAAF Occitanie,

Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes,
Entente Protestante,
Ecole Primaire des Près St Jean,
FD CIVAM du Gard,
GAL Cévennes,
Halles bio de Vézénobres,
Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier,
IGP Vins des Cévennes,
IMT Ecole des Mines,
Intermarché les Allemandes,
La Clède,
La Lausette (épicerie paysanne),
La Miséricorde,
Les resto du coeur,
Lycée hôtelier St Jean du Gard,
M.E.C.S. Foyer la Miséricorde ,
Nature & Progrès Gard,
Nîmes Métropole,
Oustal (épicerie solidaire),
Parc National des Cévennes,
Pays des Cévennes,
Reseda,
Relance Cévennes,
SAFER Occitanie,
Saint Hilaire Durable,
Secours Catholique,
Solidarité Paysans 30,
Syndicat Bovin du Gard,
Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles,
Terres de Cuisine,
Terre de Liens Languedoc Roussillon,
Union des Maîtres Artisans Boulangers du Gard,
UTASI Cévennes Aigoual,
UFC Que Choisir.

- les 3000 habitants qui ont participé au processus de construction de notre Projet Alimentaire de Territoire à travers leurs réponses aux enquêtes et le travail fourni lors d'ateliers et de rencontres.